

## CONDITIONS GENERALES

### **1 – Démarches administratives**

L'élève mandate l'école de conduite pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration en vue de l'enregistrement de sa demande de permis de conduire. L'élève est avisé par l'école de conduite de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier et est informé qu'il a un mois maximum pour le compléter. L'école de conduite s'engage à transmettre le dossier complet dans les meilleurs délais.

En cas de transfert d'auto-école, l'élève s'engage à nous transmettre les informations exactes concernant ses examens précédents (nombre de passage, date d'obtention). En cas d'omission ou d'erreur de l'élève, l'auto-école ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que cela entraînerait.

### **2 – Evaluation de départ**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'école de conduite procède à une évaluation du niveau de l'élève avant la signature du contrat. Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre d'heures minimales nécessaires à la formation pratique (20 heures minimum).

### **3 – Durée du contrat**

La durée maximale du contrat est indiquée au recto. En cas de dépassement de la durée du présent contrat, ce dernier peut être reconduit pour une durée de trois mois supplémentaires moyennant un règlement de 98 euros. La date de début de reconduction du présent contrat prendra effet à réception du règlement de ces frais de prolongation.

### **4 – Tarifs**

Le tarif de la prestation est mentionné au recto et les prestations comprises dans les forfaits, traditionnels ou en stage, ne sont pas révisibles en cours de formation.

Les prestations supplémentaires non comprises dans les forfaits de base, traditionnels ou en stage, seront réglées au tarif en vigueur le jour de leur réservation sans qu'il soit besoin de faire un nouveau contrat.

L'élève reconnaît, par le présent contrat, qu'en aucun cas un complément de formation, à savoir des heures complémentaires, ne peuvent faire partie du présent contrat.

L'école de conduite déclare ne pas avoir souscrit un dispositif de garantie financière permettant le remboursement des sommes trop perçues en cas de défaillance de l'établissement (clause non valable pour les formations dans le cadre du prêt à 1 € par jour).

En cas de changement de formation, des frais administratifs seront facturés au tarif en vigueur.

### **5 - Séances ou leçons annulées**

Sauf motif légitime dûment justifié, toute leçon ou cours non décommandé(e) par l'élève au moins 48 heures ouvrable à l'avance sera du(e) et facturé(e).

L'élève a la possibilité de consulter ses rendez-vous sur son espace en ligne : monespace.marietton.com

Sauf motif légitime dûment justifié (notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée), toute leçon ou cours décommandé(e) par l'école de conduite moins de 48 heures ouvrable à l'avance donnera lieu à un remboursement ou un report au choix de l'élève et le versement d'une indemnité égale à la valeur de la prestation souscrite.

En cas de changement de date de stage (dans le mois qui précède la semaine de stage pour les stages d'une semaine ou les formations transfert et dans les 15 jours ouvrables pour les formations d'une journée), ou de résiliation du contrat du fait de l'élève, des frais d'annulation seront facturés.

### **6 - Résiliation / Changement de formation**

Le présent contrat sera résilié de plein droit par l'établissement si :

-un (1) mois après une mise en demeure, le prix ou l'acompte dû reste impayé ;

-du fait de l'élève, au terme de la validité du contrat, les heures de formation prévues au présent contrat n'ont pas toutes été effectuées ;

-sans sommation, en cas d'incorrection, d'attitude agressive, de violence verbale et/ou physique, plus généralement tout comportement susceptible de constituer une infraction pénale, envers un inspecteur, un membre et/ou un personnel de l'auto-école.

En cas de résiliation, l'acompte ou le solde sera restitué à l'élève au prorata des prestations consommées.

L'élève a la possibilité de rompre le présent contrat à tout moment.

Toute résiliation par l'une ou l'autre des parties entraînera le règlement des sommes restant dues par l'élève pour les leçons déjà consommées et la restitution par l'école de conduite de tous les documents nécessaires à la poursuite de la formation de l'élève.

En cas de changement de formation, si l'élève souhaite basculer sur notre offre classique, il devra régler la différence de tarif entre ces deux offres.

## **OBLIGATIONS DE L'ÉCOLE DE CONDUITE**

### **7 – Livret d'apprentissage**

L'école de conduite fournit un livret d'apprentissage et le fait valider par l'administration en même temps que le dossier d'examen. La formation pratique ne peut commencer qu'une fois cette validation effectuée. Ce livret est remis à l'élève, en toute propriété, au plus tard au début de la formation pratique. L'élève doit prendre connaissance de son contenu et le tenir à jour sous le contrôle de l'enseignant.

### **8 – Qualité de la formation**

**Programme :** l'école de conduite s'engage à délivrer une formation conforme aux objectifs contenus dans le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) et énumérés dans les quatre étapes de formation du livret d'apprentissage.

**Moyens :** l'école de conduite s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que l'élève atteigne le niveau de performance requis. Les cours théoriques, les cours pratiques et les examens blancs seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

**Déroulement :** L'école de conduite fournit à l'élève une formation tant théorique que pratique. Le nombre d'heures minimum que l'enseignement, suite à l'évaluation initiale, estime nécessaire à une bonne formation est communiqué à l'élève. La répartition entre les heures de formation théorique dispensées dans les locaux de l'école de conduite et les heures de formation pratique au cours desquelles l'élève est amené à conduire est précisée à l'élève. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'école de conduite en concertation avec l'élève et lui est communiqué.

Chaque séance donne lieu à une évaluation. L'enseignant tient l'élève informé de la progression de sa formation.

Exemple pour une leçon de conduite :

5mn : définition des objectifs en se référant au livret d'apprentissage

45 à 50mn : conduite effective pour travailler les objectifs définis et évaluer les apprentissages

5 à 10mn : bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage et la fiche de suivi

### **9 – Contrôle des élèves mineurs**

L'enseignant s'engage à contrôler la présence de l'élève aux séances prévues et à avertir le représentant légal en cas d'absence.

## **OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE**

### **10 – Règlement des sommes dues**

L'élève est tenu de régler à l'enseignant les sommes dues conformément au mode de règlement choisi. Sauf accord particulier, le solde des leçons de conduire se fait à leur réservation et dix jours avant pour tout accompagnement à un examen.

### **11 – Respect du calendrier**

L'élève est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation. Une copie des rendez-vous lui est remise lors de chaque programmation au bureau et est aussi disponible sur l'espace client.

### **12 – Accompagnement aux examens**

Sauf motif légitime dûment justifié, si l'élève décide de ne pas se présenter à un examen, il devra en avertir l'enseignant au minimum 10 jours ouvrables à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cet accompagnement.

Sauf motif légitime dûment justifié, si l'auto-école décide de ne pas présenter l'élève à un examen, elle devra en avertir ce dernier au minimum deux jours ouvrables à l'avance sous peine de devoir lui restituer les frais afférents à cet accompagnement, ainsi que le versement d'une indemnité égale à la valeur de la prestation souscrite.

La présentation à l'examen se fera lorsque l'élève aura atteint le niveau requis. Il est précisé toutefois que les retards d'enregistrement des dossiers par l'ANTS (délai moyen de 3 à 8 semaines), les absences éventuelles d'examineurs, intempéries, allongement par l'administration des délais pour présenter l'élève aux examens, ou toutes autres causes indépendantes de la volonté de l'enseignant qui empêcheraient soit la formation, soit le déroulement des épreuves des examens ci-dessus indiqués, ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de l'enseignant et de l'école de conduite.

### **13 – En cas d'échec aux examens**

En cas d'échec à l'examen théorique, la représentation au dit examen peut se faire dans l'agence d'inscription après la réussite à deux examens blancs programmés en agence, ou après la réussite à cinq examens blancs (au minimum) sur notre site internet. Concernant ces examens blancs, une correction est mise à disposition de l'élève.

En cas d'échec à l'examen pratique, l'établissement assure la ou les présentations suivantes, sauf désistement de l'élève, avec, au préalable, une évaluation du niveau de l'élève, assisté éventuellement par un parent, de façon à déterminer les points négatifs de sa conduite et voir le volume de formation nécessaire avant la prochaine représentation, afin de lui permettre d'acquérir un comportement sécuritaire et revoir le niveau d'exigence du permis de conduire.

### **14-Médiation des litiges de la consommation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par **Marietton**.

Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est : MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint :

- Par voie électronique : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)

- Par voie postale : MEDICYS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73 boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

-CG du 16/05/2018-



## NOS FORFAITS PERMIS ET JOURNÉE DE FORMATION

FORFAIT CATÉGORIE B	Nombre d'heures pratique	Prix €TTC sans code	Prix €TTC avec stage code
Permis "Express"	35h ou 32h	2238 €	2436 €
Formule classique <sup>1</sup>	21h ou 23h	1518 €	1725 €
Conduite accompagnée <sup>1</sup>	26h	1914 €	2094 €
Conduite supervisée <sup>1</sup>	23h ou 25h	1629 €	1845 €
Formule "seconde expérience" <sup>2</sup>	21h	1518 €	1725 €

  

FORFAIT CATÉGORIE A2 et A1	Nombre d'heures pratique	Prix €TTC sans code	Prix €TTC avec journée ETM
Stage moto	30h	1134 €	1212 €
Formule progressive	21h	699 €	777 €

AUTRES FORMATIONS	Nombre d'heures	Prix €TTC sans code
Stage code trois jours	24h	298 €
Formation post-permis	7h	98 €
Stage B96 d'une journée	7h	288 €
Stage de récupération de points	14h	198 €

  

AUTRES FORMATIONS DEUX ROUES	Nombre d'heures	Prix €TTC sans code	Prix €TTC avec 3J ETG
Permis AM	8h	267 €	369 €
Prise en main 125	7h	267 €	
Passerelle gros cube	7h	267 €	

<sup>1</sup> Un supplément de 120€TTC est demandé pour suivre cette formation sur véhicule à boîte de vitesse à embrayage automatique (BEA).

<sup>2</sup> Notre formule "seconde expérience" est réservée aux personnes ayant déjà obtenu par le passé un permis de conduite de catégorie B ou équivalente en France ou à l'étranger ou qui peuvent justifier d'au moins 20 heures de leçon de conduite en auto-école.

## FRAIS ADMINISTRATIFS INCLUS DANS NOS FORMULES (ET PRIX UNITAIRES)

ADMIN	PRESTATION	PRIX UNITAIRE €TTC	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO
			SANS CODE	SANS CODE	AVEC STAGE CODE	AVEC STAGE CODE	ETG	B96 (REMORQUE)	RECUPERATION DE POINTS	PERMIS AM (BSR)	PRISE EN MAIN 125	PASSERELLE A2 VERS A1	FORMATION POST-PERMIS			
	Gestion de l'élève (ouverture du dossier prise de rendez-vous, ...)	150 €	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Demande ANTS (nécessite la gestion de l'élève)	0 €	1	1	1	1	1									
	Livret d'apprentissage dématérialisé (sauf permis AM)	25 €	1	1	1	1										

## FORMATION CODE : PRESTATIONS INCLUSES (ET PRIX UNITAIRES)

THEORIE	PRESTATION	PRIX UNITAIRE €TTC	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO	FORFAITS B	FORFAITS MOTO
			SANS CODE	SANS CODE	AVEC STAGE CODE	AVEC STAGE CODE	ETG	B96 (REMORQUE)	RECUPERATION DE POINTS	PERMIS AM (BSR)	PRISE EN MAIN 125	PASSERELLE A2 VERS A1	FORMATION POST-PERMIS			
	Livre de code voiture	15 €			1	1										
	Livre de code moto	15 €				1										
	Code en ligne ETG	45 €														
	Code en ligne ETM	45 €				1										
	Journée de cours théorique collectif (8h)	-			3	1	3									1
	Représentation à l'ETM ou l'ETG (inclus la redevance de 30€ et les frais de gestion)	45 €														
	Journée de code supplémentaire (en complément de la ou des journées incluses dans votre forfait)	75 €														
	Journée de cours théorique collectif avec psychologue	-								2						
	Cours théorique collectif (à l'heure)	-							2		2	2	2			
	Rendez-vous pédagogique salle (AAC uniquement)	72 €	2		2											
	eCoaching (accompagnement vidéo pédagogique)	45 €	1		1		1									
	Livret vérification	5 €														
	Drive 360 (casque VR + vidéos pédagogiques 360)	45 €														
	Itinéraire pédagogique GPS (en exclusivité pour nos élèves permis voiture)	45 €	1		1											

## PRESTATION PRATIQUE EN B / B96 INCLUSES (ET PRIX UNITAIRES)

P R A T I Q U E	PRESTATION	PRIX UNITAIRE €TTC	PERMIS X/PRESS	PERMIS X/PRESS	PERMIS X/PRESS	PERMIS X/PRESS	PERMIS X/PRESS	FORMULE CLASSIQUE	FORMULE CLASSIQUE	COND. ACCOMPAGNEE	COND. SUPERVISEE	COND. SUPERVISEE	FORFAT PERMIS D.	B96 (REMORQUE)
			EN STAGE	EN PROGRESSIF	BEA EN STAGE	BEA EN PROGRESSIF	EN STAGE	EN PROGRESSIF	EN STAGE	EN STAGE	EN STAGE	EN STAGE	(SECONDE EXPERIENCE)	
	Évaluation préalable	55 €	1	1	1	1	1	1	1	1				
	Leçon sur route sur véhicule à boîte de vitesse manuelle (1h)	55 €	24	26	21	23	12	12	12	12	12	12	14	3
	Leçon sur piste sur véhicule à boîte de vitesse manuelle (1h)	62 €	10	8	10	8	10	8	10	10	8	6	2	
	Examen blanc B sur véhicule à boîte de vitesse manuelle	55 €	1	1	1	1	1	1		1	1	1		
	Rendez-vous pédagogique route sur véhicule à boîte de vitesse manuelle	55 €								2				
	Rendez-vous préalable sur véhicule à boîte de vitesse manuelle (2h)	110 €								1	1	1		
	Accompagnement à l'examen sur véhicule à boîte de vitesse manuelle	55 €	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Supplément pour leçon sur véhicule à boîte à embrayage automatique <sup>3</sup>	+ 3 €/h												
	Soit total d'heures de formation pratique		35	35	32	32	23	21	26	23	23	21	5	

<sup>3</sup> Pour les leçons sur route, sur piste, en RV pédagogique ou préalable, les examens blancs et l'accompagnement examen.

## PRESTATION PRATIQUE DEUX ROUES INCLUSES (ET PRIX UNITAIRES)

P R A T I Q U E	PRESTATION	PRIX UNITAIRE €TTC	PERMIS MOTO A2/A1	PERMIS MOTO A2/A1	PRISE EN MAIN 125	PASSERELLE	PERMIS AM (BSR)
			EN STAGE	FORMULE PROGRESSIF	A2 VERS A	(BSR)	
	Évaluation préalable	53 €	1	1			
	Leçon collective sur piste (3h)	130 €	6	3			1
	Leçon collective sur piste (2h)	-			1	1	
	Leçon collective sur route (en circulation)	130 €	4	4	1	1	1
	Examen blanc moto ou séance "échauffement" plateau	50 €					
	Leçon pratique individuelle sur piste ou en circulation (1h)	90 €					
	Accompagnement à l'examen	135 €	2	2	0	0	0
	Soit total d'heures de formation pratique		30	21	7	7	8

## AUTRES FRAIS

PRESTATION	PRIX UNITAIRE €TTC	PRESTATION	PRIX UNITAIRE €TTC
Frais de résiliation d'un forfait (formation avec examen)	150 €	Forfait passerelle B78 à B	498 €
Frais de résiliation d'une formation sans examen	50 €	Duplicata BSR	30 €
Gestion de l'élève pour une formation sans examen	75 €	Duplicata carte 125	30 €
Délivrance titre / démarche ANTS fin de formation	45 €	Disque A ou ACC	5 €
Frais de gestion financement par dossier (CPF, Pôle emploi, etc..)	95 €	Frais de dossier "perfectionnement"	39 €
Pénalités d'annulation d'une semaine de stage	145 €		
Pénalités d'annulation des formations sur une ou deux journées	50% du prix		
Frais de changement de formule	68 €		
Prolongation du contrat de 3 mois supplémentaires	98 €		